

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale
de l'enseignement
et de la recherche

La Directrice générale

1^{er} avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP

Dossier suivi par :
Jean-Luc Gonzalès

Tél : 01 49 55 55 67

Note pour le Ministre

à l'attention de
Monsieur Philippe MAUGUIN
Directeur de Cabinet

Copie :
Madame Hélène de COMARMOND
Conseillère

Objet : compte rendu de la 1^{er} réunion du comité d'orientation
« enseigner à produire autrement » du 14/02/14
Paris, le

Membres du comité

Présents

DORE (président)	Thierry	AgroParisTech
DE TOURDONNET	Stéphane	Montpellier SupAgro
GAUJOUR	Etienne	AgroSup Dijon
HUYGHE	Christian	INRA Lusignan
JEUFFROY	Marie-Hélène	INRA Grignon
LETERME	Philippe	Agrocampus Ouest
MAYEN	Patrick	AgroSup Dijon
MEYNARD	Jean-Marc	INRA
PREVOST	Philippe	Montpellier SupAgro
RUELLE	Bernadette	IRSTEA Montpellier
SEEGERS	Henri	INRA Nantes
SOUSSANA	Jean-François	INRA
WERY	Jacques	Montpellier SupAgro

Excusés

CARON	Patrick	CIRAD
DAVID	Christophe	ISARA
INGRAND	Stéphane	INRA Clermont
MAGNE	Marie-Angelina	ENFA
SALVAT	Gilles	ANSES Ploufragan
BADUEL	Valérie	Adjointe à la directrice générale, chef de service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

DGER

RIOU-CANALS	Mireille	Directrice générale
SCHNÄBELE	Philippe	Directeur général adjoint, chef de service de l'enseignement technique
SAVY	Hervé	Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
COPPALLE	Jérôme	Sous-directeur de l'enseignement supérieur
GAILLETON	Jean-Jacques	Inspection de l'enseignement agricole
GUYOT	Joëlle	Adjointe au sous-directeur des politiques de formation et d'éducation
DEMULE	Joël	Inspection
KAO	Cyril	Sous-directeur de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales
BOISSIERES	Daniel	Adjoint au sous-directeur de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales
GONZALES	Jean-Luc	Chargé de mission

La présidence du comité a été confiée à Thierry DORE.

Ordre du jour**1. Présentation de l'enseignement agricole, du projet agroécologique et du plan enseigner à produire autrement**

- La directrice générale présente l'enseignement agricole technique et supérieur, ses spécificités, les parcours, les résultats aux examens, l'insertion professionnelle.
- Les propos de la directrice sont illustrés par des données chiffrées.
- Le panorama de l'enseignement agricole est distribué aux participants.
- Le projet stratégique de l'enseignement agricole qui sera transmis aux membres du comité comporte un volet « enseigner à produire autrement »
- Les quatre axes du plan d'action « apprendre à produire autrement » sont présentés, des précisions sont apportées sur le périmètre, les flux d'élèves à former, et les secteurs de formation concernés.

2. Présentation de la mission du comité

La directrice générale expose ce qu'elle attend du comité scientifique :

- un avis sur le contenu des référentiels de formation ;
- un avis sur les circulaires à destination des exploitations agricoles des établissements d'enseignement ;
- des préconisations sur le contenu des formations à destination des enseignants et formateurs ;
- une validation ou non sur la base des connaissances scientifiques du moment de divers projets qui émergeront des établissements agricoles ;
- un transfert auprès des équipes pédagogiques des dernières connaissances et avancées dans le domaine de l'agroécologie ;
- une contribution au rapprochement de l'enseignement supérieur avec l'enseignement technique ;

- une participation aux diverses manifestations et séminaires organisés par la DGER et les autorités académiques.
- Le comité émettra des avis et des observations en toute indépendance, la direction générale se réservant le droit de ne pas suivre certaines recommandations.
- Une lettre de mission sera transmise au président du comité qui précisera les attentes de la DGER, le périmètre de la mission, les modalités de fonctionnement.
- Un référent DGER sera nommé pour être l'interlocuteur unique du comité.
- Le comité devrait se réunir 2 à 3 fois par an.
- Les frais de déplacement seront pris en charge par la DGER.

3. La méthode de construction d'un diplôme professionnel dans l'enseignement agricole français (Hervé Savy, doyen de l'inspection de l'enseignement agricole) – cf. annexe jointe

La construction d'un diplôme procède de l'élaboration d'un consensus entre les représentants de la profession concernée, le cas échéant entre employeurs et salariés, ainsi qu'avec le monde de l'enseignement/formation, l'ensemble étant certifié par l'Etat sous le timbre du diplôme qu'il délivre.

La première étape consiste à analyser le métier préparé, dans sa dimension (factuelle ou actuelle ?) et dans sa dimension prospective à 5/10 ans. On décrit les activités actuelles et futures, ainsi que l'environnement socioprofessionnel du métier. Ce sont d'abord les professionnels qui s'expriment. Cela débouche sur un référentiel professionnel.

A partir de ce référentiel professionnel d'une part, d'intentions sociétales et éducatives d'autre part, on écrit le référentiel de certification par une double technique de dérivation et spécification. Ce référentiel liste les capacités, exprimées en verbes d'action, dont devra faire preuve le candidat à l'obtention du diplôme. Ce sont elles qui seront évaluées. Ce référentiel comprend les consignes d'organisation de leur évaluation. A noter que les capacités peuvent être atteintes par la voie de la formation et/ou de l'expérience (validation des acquis de l'expérience).

Dans un troisième temps, et seulement dans le cas de diplômes qui peuvent être préparés par la voie scolaire, un référentiel de formation est élaboré. Celui-ci présente les prescriptions liées à un cursus de formation (contenus, horaires) conduisant à ce diplôme.

L'ensemble référentiel professionnel, référentiel de certification et référentiel de formation (le cas échéant) constitue le référentiel de diplôme qui est fixé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

En complément, l'Inspection de l'enseignement agricole produit des documents d'accompagnement qui sont autant de recommandations, ressources et conseils pédagogiques à destination des enseignants et formateurs, pour l'enseignement/formation et pour l'évaluation. Ces documents n'ont pas une valeur prescriptive. Ils peuvent être rapidement actualisés.

4. Le projet de BTSA ACSE (Hervé Savy, doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole)

Le BTSA Analyse et conduite des systèmes d'exploitation va devenir le BTSA Analyse, conduite et stratégies de l'entreprise agricole.

Successeur de l'ancien BTSA techniques agricoles et gestion de l'entreprise (TAGE), le BTSA était historiquement un diplôme préparant principalement au métier de conseiller agricole. Aujourd'hui, les recrutements pour cet emploi se situent au niveau ingénieur. En revanche, la finalité du BTSA ACSE se déplace vers la préparation au métier agriculteur. Pour un certain nombre d'étudiant, il constitue cependant également une propédeutique à une classe préparatoire ou à une licence professionnelle.

Le référentiel professionnel est donc principalement organisé autour du métier d'agriculteur, avec ses quatre caractéristiques particulières. L'agriculteur conduit une entreprise avec sa stratégie, pour laquelle la double performance constitue aujourd'hui une finalité à laquelle on adjoint la composante sociale ; c'est une entreprise spécifique car elle travaille avec du vivant et sur une base territoriale ; l'agriculteur conduit un système de production, ce qui est différent de conduire une juxtaposition d'ateliers ; enfin, ce système combine des activités de production de biens, de transformation et de services de différentes natures.

La référence minimale pour la qualification du métier d'agriculteur (« capacité professionnelle agricole ») se situe aujourd'hui au niveau 4 (baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole ou brevet professionnel responsable d'exploitation agricole) alors que le BTSA est au niveau 3 de la classification française de diplômes. L'élévation du niveau des capacités liées aux évolutions du métier pose question pour l'harmonie de la filière de qualification, mais il ne peut être envisagé aujourd'hui de changer le niveau d'exigence pour l'installation en agriculteur. Il y a donc nécessité d'un travail renouvelé sur l'évaluation.

Le référentiel de certification du BTSA ACSE est organisé en dix grandes capacités structurantes, dont quatre peuvent être mises en exergue comme plus particulièrement caractéristiques de la qualification professionnelle ainsi reconnue :

- assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité ;
- raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement ;
- conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité ;
- construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité.

On mettra particulièrement l'accent, tant dans le référentiel de certification que dans le référentiel de formation sur :

- la dimension identitaire de l'approche systémique et l'introduction forte de l'analyse stratégique ;
- la mise en exergue de la conception et de la conduite des systèmes biotechniques ;
- la possibilité généralisée que la formation et la certification s'appuient sur la plus grande diversité des systèmes de production dans la perspective de la double performance,
- le renforcement du collectif dans les situations d'apprentissage en cohérence avec la place de cette dimension dans l'exercice en évolution du métier.

5. Présentation du projet de référentiel du CAPA (Ph. Schnäbele chef du service de l'enseignement technique)

Le diplôme du CAPA est le 1er niveau de qualification professionnelle accessible après une classe de 3^e de collège. C'est un diplôme professionnalisant visant l'insertion professionnelle mais il permet aussi à un certain nombre d'apprenants de poursuivre en baccalauréat professionnel (ou autre) ; il permet enfin d'accueillir des publics très hétérogènes, pour beaucoup d'entre eux en grande difficulté scolaire.

Une rénovation globale de l'ensemble des spécialités de CAPA a été engagée au cours de l'année 2012/2013. Les enjeux sont professionnels, éducatifs et pédagogiques, offrir à des apprenants en rupture avec le système scolaire classique un parcours qui les remotive.

Le calendrier des travaux s'étale sur deux années scolaires :

- 2013-2014 : options ouvrier de l'exploitation agricole, lad-cavalier d'entraînement, IAA, agriculture des régions chaudes,
- 2014-2015 : options jardinier paysagiste, travaux forestiers, services en milieu rural, maréchalerie,
- l'ensemble des options sera mis en œuvre à la rentrée 2015.

Le référentiel professionnel est aujourd'hui finalisé pour ce secteur sans toutefois être passé devant les instances pour validation ; ce contexte de la démarche « produisons autrement » y a été intégré. Les référentiels de certification et de formation sont encore en cours d'écriture.

L'enjeu qui se pose est de savoir de quelle façon aborder effectivement l'agroécologie dans la formation préparant au CAPA, alors que la certification porte essentiellement sur la maîtrise de savoir-faire simples représentatifs du cœur de métier d'ouvrier.

Les discussions qui ont suivi l'exposé ont mis en avant les trois points suivants :

- dans la dynamique du « produire autrement », l'observation des conditions de développement des cultures est essentielle. C'est une mission à mettre en avant pour les acteurs de terrain, et notamment les lauréats du CAPA ;
- la question de la « valeur » de l'environnement doit être mise en avant ;
- l'apprenant doit être considéré comme une personne en devenir, ce qu'illustre bien la double finalité du diplôme.

6. Présentation du projet de circulaire « mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers technologiques en vue de renforcer leur implication dans la transition agroécologique ».

D. Boissières présente le panorama des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole public, l'expérience de ces exploitations dans la conduite de projets en appui aux politiques publiques du MAAF (Ecophyto, AB, performance énergétique des exploitations, biodiversité, ...) dans leurs dimensions techniques et pédagogiques et leur capacité à s'engager dans la mise en œuvre de projets innovants :

Il présente le projet de circulaire « mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers » technologiques de l'enseignement agricole » visant à renforcer leur implication dans la transition agroécologique.

Ce projet de circulaire propose de définir et de mettre en œuvre sur la période 2014/2018 pour chaque exploitation et atelier technologique des programmes d'action agroécologiques. Les travaux seront coordonnés et pilotés au niveau régional par les DRAAF.

Les programmes devront permettre de renforcer le rôle des établissements d'enseignement agricole, de leurs exploitations et ateliers technologiques comme plateformes de démonstration, d'expérimentation et outils pédagogiques pour accompagner la transition agroécologique. Ils seront construits sur la base d'un diagnostic établi pour chaque exploitation et atelier technologique et constitués d'actions définies en se fixant des objectifs obligatoires à atteindre en 2018 en cohérence avec les plans d'action du projet agroécologique et d'objectifs complémentaires retenus au niveau régional. Un volet pédagogique et un volet social seront également intégrés dans les programmes régionaux d'exploitations et ateliers technologiques.

Après un premier échange avec le Comité d'orientation, il est convenu de renforcer la partie « volet pédagogique » des programmes en définissant une liste d'actions pédagogiques indicatives qui pourraient être retenues, d'ajouter une mention sur la nécessité de concevoir les actions, notamment si elles se situent dans un contexte de reconception de systèmes de production , en cohérence avec les préoccupations de l'aval (débouchés commerciaux,...) et de mentionner au niveau partenarial les chambres d'agriculture.

La DGER/BDAPI améliorera le projet de circulaire sur ces points et l'adressera à M. Thierry Doré en vue de recueillir l'avis du Comité d'orientation, étant précisé que cet avis devrait lui parvenir dans un délai compatible avec la publication de la circulaire fin mars 2014.